

Bulletin d'Adhésion - Année 2023

NOM (en capitales) :

Prénom :

Adresse (complète et lisible) :

.....

Téléphone : Numéro d'apiculteur :

E mail :

OBLIGATOIRE

COTISATION DE BASE

COTISATION PROPORTIONNELLE

nb de ruches :X 1.25 €

(voir détails sur le dernier feuillet)

FACULTATIF

FORMATION Rucher Ecole (150,00 €)

ABONNEMENT
« Abeilles et Fleurs » (30,00 €)

Je souhaite recevoir une attestation d'assurance RC
Promotion et Commercialisation

Don, pour des actions de préservation des abeilles et de
soutien au Syndicat des Apiculteurs des HP

TOTAL

25 00 €

Certifié exact, le :

Signature:

NOTA : Le règlement doit être effectué par chèque libellé au nom du Syndicat des Apiculteurs des H-P, et adressé **avant le 31 janvier 2023** à l'adresse suivante :

Syndicat des Apiculteurs des Hautes-Pyrénées
7bis, rue de l'Eglise - 65350 - CASTELVIEILH

Feuillet pour le Syndicat, exemplaire à renvoyer

Bulletin d'Adhésion - Année 2023

NOM (en capitales) :

Prénom :

Adresse (complète et lisible) :

.....

Téléphone : Numéro d'apiculteur :

E mail :

OBLIGATOIRE

COTISATION DE BASE

COTISATION PROPORTIONNELLE

nb de ruches :X 1.25 €

(voir détails sur le dernier feuillet)

FACULTATIF

FORMATION Rucher Ecole (150,00 €)

ABONNEMENT
« Abeilles et Fleurs » (30,00 €)

Je souhaite recevoir une attestation d'assurance RC
Promotion et Commercialisation

Don, pour des actions de préservation des abeilles et de
soutien au Syndicat des Apiculteurs des HP

TOTAL

25 00 €
TOTAL

Certifié exact, le :

Signature:

NOTA : Le règlement doit être effectué par chèque libellé au nom du Syndicat des Apiculteurs des H-P, et adressé **avant le 31 janvier 2023** à l'adresse suivante :

Syndicat des Apiculteurs des Hautes-Pyrénées
7bis, rue de l'Eglise - 65350 - CASTELVIEILH

Feuillet pour l'Adhérent, à conserver comme justificatif

Tableau des garanties

Dans le cadre d'un contrat de groupe, il n'est délivré aucun récépissé, ni d'attestation à titre individuel, sauf attestation d'assurance RC Promotion et Commercialisation.

1,25 €/ruche, remboursement limité à 120 €
(ruche + essaim) - franchise selon le cas

Pour info, sont incluses la taxe éco emballage et la cotisation proportionnelle à l'UNAF .

Nature des garanties :

- . responsabilité civile,
- . pollution accidentelles des eaux,
- . intoxication alimentaire,
- . protection juridique,
- . insolvabilité des tiers,
- . incendie et garanties annexes,
- . recours des voisins et des tiers,
- . vol et détérioration des ruches,
- . transport.

En cas de sinistre, et dans les 5 jours qui suivent le constat, faire un courrier de déclaration au trésorier du Syndicat des Apiculteurs des HP en indiquant :

- . nom, prénom, adresse, numéro d'apiculteur,
- . date, lieu et type de sinistre (vol, incendie, tempête, ...),
- . description détaillée des dommages,
- . éventuellement responsabilité d'un tiers avec ses coordonnées,
- . toute information que vous jugeriez utile.

En cas de vol ou de vandalisme, porter plainte à la Gendarmerie ou à la Police, et fournir le récépissé de dépôt de plainte.

Pour toute correspondance :

Syndicat des Apiculteurs des Hautes-Pyrénées
7bis, rue de l'Eglise - 65350 - CASTELVIEILH

contact@apiculteursdeshautespyrenees.fr